Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 029-212901821-20260223-CCAS_2026_04-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU LUNDI 23 FEVRIER 2026

Le vingt-trois février deux mille vingt-six à dix-sept heures, le Conseil d'Administration du CCAS s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Renaud de Clermont-Tonnerre, Président du CCAS, suivant convocation faite le seize février deux mille vingt-six.

Membres présents : Monsieur Renaud de CLERMONT-TONNERRE, Madame Brigitte LOZAC'H, Madame Chantal GEFFROY, Monsieur Hervé LOUSSAUT, Madame Alejandra RODRIGUEZ, Madame Jeanne POEYDEBAT, Madame Nicole MOY, Monsieur Eric LÉON,

Absents excusés : Madame Hélène TASSEL qui a donné procuration à Madame Chantal GEFFROY, Monsieur Clemens CLAASSEN,

Secrétaire de séance : Madame Chantal GEFFROY

Délibération n°2026/04

SUBVENTION A L'ADMR

Rapporteur : Chantal Geffroy

L'ADMR de la région de Morlaix nous a adressé ses demandes de subvention pour les années 2025 et 2026. Pour rappel, les montants des subventions sont calculés de la manière suivante : 30 € par habitant accompagné l'année N-1.

Pour l'année 2025 : La demande a bien été faite mais nous n'en avons pas retrouvé la trace (courrier non distribué ?). Il est proposé de régulariser cette subvention sur le budget 2026. L'ADMR a accompagné 22 habitants en 2024. Il est donc sollicité un soutien de la part du CCAS à hauteur de 660 €.

Pour l'année 2026 : L'ADMR a accompagné 25 habitants en 2025. Il est sollicité un soutien de la part du CCAS à hauteur de 750 €

Chantal Geffroy précise qu'il est important que le prochain conseil d'administration du CCAS désigne un référent de la commune auprès de l'ADMR, rôle qu'elle assume actuellement. Il s'agit d'être l'interlocuteur privilégié pour les relations avec l'ADMR, assister à certains rendez-vous d'évaluation des besoins et de mise en place d'une intervention à domicile, conseiller les administrés…

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Décide** d'attribuer une subvention de 660 € à l'ADMR de la région de Morlaix pour l'année 2025 (régularisation sur le budget 2026)
- **Décide** d'attribuer une subvention de 750 € à l'ADMR de la région de Morlaix pour l'année 2026

POUR : 9 voix - CONTRE : 0 voix - ABSTENTIONS : 0 voix

Pour copie conforme,
Le Président,
Renaud de Clermont-Tonnerre,